



Messe dans association 1901

Par LoloBinou

Une association Loi 1901 a-t-elle le droit de proposer à ceux de ses adhérents qui le souhaitent, une messe de rentrée ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Quel est l'objet de cette association?

Par Isadore

Bonjour,

Il faut se référer aux statuts de l'association. Proposer une messe ou un match de football n'est pas en soi un problème si les statuts de l'association ne s'y opposent pas.

Mais si l'association met la main à la poche pour organiser l'évènement, cela peut être problématique si ce n'est pas conforme au but de l'association.

Par ESP

Bonjour
Les formules de politesse sont une règle sur ce site.